



Longueuil, le 13 avril 2017

Aux membres du groupe Agapè :

Chers frères et sœurs,

Que la grâce et la paix de Dieu soient avec vous tous!

Nous tenons à porter à votre attention le fait que le Conseil d'administration de la Fédération du Québec a mandaté les officiers pour:

- 1) vous demander de retirer votre charte qui, à bien des égards, ne correspond pas aux croyances fondamentales officielles des Adventistes et au Manuel d'église.
- 2) porter à votre attention que votre comité n'a pas été nommé convenablement et de demander au Pasteur de nommer un comité et des leaders selon le Manuel d'Église.

Le Pasteur a organisé des élections comme il faut, mais malheureusement jusqu'ici vous affichez votre charte sur votre site web. De plus, l'énoncé de mission contient des éléments qui reflètent la même charte. De plus, certains d'entre vous ont enseigné ouvertement les doctrines douteuses contenues dans la charte.

Ceci a causé des soucis qui ont donné lieu à des disputes et des divisions parmi vous. Plusieurs pasteurs, des églises et même l'administration, ont les mêmes préoccupations et ils vous en ont parlé à maintes reprises.

Le Pasteur du district a fait un travail complet du point de vue théologique et pastoral pour tenter de vous mettre au pas avec la position officielle des Adventistes et le fonctionnement de l'église. Malgré tout, à cause du manque de collaboration, ses efforts ont été vains et la situation a empiré dernièrement.

C'est à la lumière de tous ces aspects que le Pasteur a résolu de dissoudre le comité, en agissant selon le Manuel d'Église (Manuel d'Église 2015 p. 37-38). Veuillez noter que selon le Manuel d'église un groupe n'a pas le même fonctionnement qu'une église en ce qui concerne un comité investi avec des pouvoirs administratives.

En conséquence nous demandons ce qui suit:

- 1) Que la charte et l'énoncé de mission soient ôtés du site web immédiatement par les webmestres.
- 2) Que personne ne soit autorisée à enseigner aucune partie de la charte qui n'est pas conforme aux doctrines officielles de l'Église Adventiste.
- 3) Sachez que le Pasteur a toute l'autorité nécessaire pour assurer le respect de ces directives.
- 4) Il est pleinement autorisé, selon le Manuel d'église, à nommer comme leaders parmi vous seulement ceux qui sont en harmonie avec les enseignements qui sont acceptés officiellement.
- 5) Qu'à la lumière des grands efforts déployés pour faire grandir l'église au Québec, notre focus commun consiste plutôt à travailler dans l'unité avec le Pasteur pour l'avancement du projet Quebec 2017 qui a besoin de toutes nos ressources, toutes nos prières et toute notre participation.

Le refus de certains membres du groupe de se plier à ces directives constituera un refus de reconnaître l'autorité constituée de l'église ou de se soumettre à l'ordre et à la discipline de l'Église (Manuel d'Église, page 62).

Nous tenons à souligner que la Fédération a toujours soutenu le groupe financièrement et spirituellement et que le seul but de ces directives est d'assurer l'unité et l'harmonie parmi vous car telles sont les bases de la croissance et du développement à la gloire de Dieu.

Nous prions Dieu et espérons que par son Esprit et pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, vous serez en mesure de travailler ensemble dans l'harmonie et l'unité. Souvenons-nous que Dieu n'est pas l'auteur de la confusion mais de la paix dans toutes les congrégations de son peuple.

Au nom de l'administration,

Pasteur Lucian Stefanescu,
Secrétaire Exécutif